



Bienvenue

dans une clinique du groupe AÉSIO Santé

Madame, Monsieur,

La direction, le corps médical et l'ensemble du personnel de la clinique sont heureux de vous accueillir et de vous remettre ce livret destiné à faciliter votre séjour dans l'établissement.

Nous vous recommandons de garder ce livret avec vous et de l'apporter le jour de votre hospitalisation : il contient de précieux conseils qui vous seront utiles.

Nous restons à votre disposition pour faciliter votre séjour au sein de notre établissement. Pour toute information d'ordre pratique et non médicale à l'issue de la lecture de ce livret, vous pouvez écrire à l'adresse suivante relations.usagers@languedoc-mutualite.fr.

Soucieux d'améliorer encore notre service, nous vous invitons, le jour de votre sortie, à remplir le questionnaire qui se trouve en fin de livret.

La clinique Beau Soleil s'est modernisée, avec l'aboutissement d'un vaste programme de construction et de rénovation débuté en 2017 l'Institut Mutualiste Montpelliérain AÉSIO Santé est une véritable Cité de la Santé. Particularité des plus remarquables l'IMM est la seule structure médico-chirurgicale en centre-ville, avec un service d'urgences ouvert 24h/24 et 7 J/7.

Respectueusement,

Jean-Marc GAFFARD
Directeur territorial

AÉSIO SANTÉ

SOIGNER, ACCOMPAGNER, INNOVER



La Clinique Beau Soleil fait partie d'AÉSIO Santé, un acteur mutualiste majeur de santé en France, qui propose, à travers près de 200 établissements de santé, une offre de soins et de services, adaptée à chaque territoire :

Sanitaire

- Chirurgie, médecine, oncologie, soins de suite et de réadaptation, hospitalisation à domicile, radiologie, centre de santé, dentaire.

Médico-sociale

- Accueils pour personnes âgées, en situation de handicap, petite enfance, services à la personne.

Biens et services

- Pharmacies, centres d'optique, d'audioprothèse, orthopédie générale et matériel médical.

Innovation, recherche et développement

Au quotidien, 5100 professionnels de santé s'investissent pour soigner, accompagner, soutenir et apporter à leurs patients, résidents, clients des solutions toujours plus innovantes.

Face aux enjeux de notre société, vieillissement de la population, développement des maladies chroniques, raréfaction des finances publiques, le groupe mutualiste poursuit son ambition de favoriser l'accès pour tous à des soins de qualité. Pour ceci et concrètement, les équipes oeuvrent sur le terrain pour :

- **Développer la e-santé** pour faciliter l'accès à des spécialistes à distance ou bénéficier d'outils basés sur l'intelligence artificielle pour repérer et prévenir la fragilité
- Créer des lieux de santé de proximité **dans les territoires touchés par la désertification médicale**
- **Optimiser les parcours de soins**, éviter les ruptures de prise en charge et les hospitalisations
- **Expérimenter de nouvelles prises en charge** et outils pour apporter des solutions nouvelles dans l'accompagnement et la prise en charge des patients

Autant de projets qui viennent conforter l'ambition d'AÉSIO Santé : proposer une offre globale, innovante et différenciante sur le marché de la santé, en complément des activités d'assurance d'AÉSIO mutuelle.



ORGANISATION

DES SERVICES DE LA CLINIQUE

Afin de s'adapter au mieux à vos attentes, les services de la clinique Beau Soleil mettent tout en œuvre afin que votre accueil et vos soins soient les plus satisfaisants possibles. Chaque unité bénéficie d'équipes compétentes formées et disponibles pour être à votre écoute et à celle de votre entourage.

HOSPITALISATION

Selon votre pathologie (ou type d'anesthésie), vous serez orientés vers quatre types d'hébergement :

- **Hospitalisation conventionnelle**
Service ouvert
24h/24 - 7j/7
- **Hospitalisation de semaine**
Séjour court service ouvert du lundi au vendredi
- **Hospitalisation de jour**
- **Service ambulatoire**
Séjour de moins de 12 heures

DE GASTRO-ENTÉROLOGIE (LCGE)

Le LCGE est spécialisé dans le dépistage, le diagnostic et le traitement des maladies de l'appareil digestif.

SERVICE DES URGENCES

Une équipe vous accueille 24h/24 - 7j/7 et vous oriente vers les spécialités adaptées à vos besoins.

SOINS CONTINUS

Une unité de surveillance continue de 6 lits permet une prise en charge optimale chez les patients relevant d'une surveillance adaptée.

Afin de faciliter les besoins de surveillance spécifiques et le repos des patients, les accompagnants ne sont pas autorisés la nuit dans cette unité.

CONSULTATIONS EXTERNES

Les consultations externes ont lieu dans le nouveau bâtiment situé de l'autre côté de la rue de la Taillade. On y retrouve toutes les spécialités chirurgicales et médicales.

PLATEAU TECHNIQUE

BLOC OPÉRATOIRE :

Composé de 13 salles aux équipements de haute technicité dont deux dédiées à l'endoscopie, le bloc comporte également une salle de surveillance post interventionnelle (SSPI) et une stérilisation certifiée ISO 9001.

La clinique est équipée du robot chirurgical Da Vinci Si HD. Cette haute technologie est utilisée pour la chirurgie urologique, digestive, ORL et gynécologique.



© Intuitive Surgical

PLATEAU TECHNIQUE DE RÉÉDUCATION

Une équipe de kinésithérapeutes vous accueille sur un plateau de rééducation situé dans le nouveau bâtiment des consultations.

IMAGERIE MÉDICALE

Le service d'imagerie permet de réaliser un très large panel d'examen. Ce plateau technique comprend :

- une IRM
- un scanner
- plusieurs appareils d'échographie
- un mammographe numérisé
- un doppler
- des tables de radiodiagnostic classiques

Toutes les images sont numérisées et accessibles informatiquement par les équipes médicales.

Reportez-vous à la fiche annexe : Organisation des services de la clinique.



AVANT VOTRE HOSPITALISATION

LA CONSULTATION DE PRÉ-HOSPITALISATION

- ▶ Il s'agit de la consultation au cours de laquelle votre hospitalisation sera décidée avec votre médecin ou chirurgien.
- ▶ Des documents d'informations vous seront remis en plus de l'information orale.

LA CONSULTATION DE PRÉ-ANESTHÉSIE (À L'EXCEPTION DES ANESTHÉSIES LOCALES)

La consultation de pré-anesthésie doit être réalisée entre 1 mois et 48h avant l'intervention.

Si après votre consultation de pré-anesthésie survenait un problème de santé (grippe, rhume, bronchite, fièvre, etc.) reprenez contact avec les médecins-anesthésistes.

TÉLÉPHONE SECRÉTARIAT ANESTHÉSIE : 04 67 75 97 01

LES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES AVANT L'HOSPITALISATION

▶ **Demande de prise en charge (hospitalisation complète uniquement)**

Contactez votre mutuelle avant la consultation d'anesthésie pour obtenir une prise en charge et connaître les droits qui couvrent votre hospitalisation (chambre particulière, forfait journalier, etc.).

Informations à fournir concernant la clinique Beau Soleil :

- n° FINESS : 340780642
- fax : 04 67 75 97 65
- code DMT :
 - Chirurgie hospitalisation complète : 234
 - Chirurgie ambulatoire : 239

▶ **Demande de chambre particulière (hospitalisation complète uniquement)**

Vous souhaitez occuper une chambre particulière pendant votre hospitalisation. Un formulaire vous sera remis par la secrétaire médicale. Vous devez le remettre complété et signé au bureau des entrées lors de votre admission. Une chambre particulière vous sera attribuée en fonction des disponibilités. Certaines mutuelles prennent en charge les frais liés à cette prestation.



DOCUMENTS À FOURNIR SELON VOTRE SITUATION

Dans tous les cas :

- Tous les examens que vous avez réalisés récemment
- Questionnaire d'anesthésie complété par vos soins
- Consentements éclairés signés (pour l'acte chirurgical ou endoscopique)
- L'ordonnance de votre traitement habituel
- Justificatif d'identité
- Carte vitale
- Attestation de mutuelle
- Formulaire directives anticipées rempli
- Formulaire personne de confiance rempli et signé par la personne de confiance
- Formulaire de choix de chambre particulière rempli et signé

et selon votre situation :

Patient mineur :

- Autorisation d'opérer un patient mineur signée par les 2 titulaires de l'autorité parentale
- Justificatif d'identité des titulaires de l'autorité parentale
- Copie du livret de famille
- Copie de la décision de justice en cas d'autorité parentale partagée

L'autorisation d'opérer pour les mineurs doit être datée et signée par les parents ou la personne ayant l'autorité parentale unique. En cas d'absence de signature, votre enfant peut être refusé.

Patient majeur protégé :

- Autorisation d'opérer un patient majeur protégé
- Justificatif d'identité du représentant légal
- Copie de la décision de justice désignant le représentant légal

▶ **Demande de soins de suite (hospitalisation complète uniquement)**

En fonction de votre état de santé, un séjour en soins de suite et de réadaptation, un placement en moyen ou long séjour peut être envisagé. Contactez le secrétariat du médecin du service à la clinique afin de prévoir ces mesures qui doivent être impérativement anticipées en amont de la décision d'hospitalisation.

▶ **Dispositif PRADO (hospitalisation complète uniquement)**

La clinique Beau Soleil et ses équipes chirurgicales, participent au dispositif PRADO (Programmation Retour À Domicile) organisé par l'Assurance Maladie. N'hésitez pas à interroger les secrétaires médicales pour bénéficier de ce dispositif.

EFFETS PERSONNELS À APPORTER POUR VOTRE SÉJOUR

► Pensez à apporter :

- Votre linge personnel
- Vos affaires de toilette (serviette, savon, dentifrice, brosse à dents)
- Le nécessaire prescrit par votre médecin (attelle spécialisée, bas de contention...)

Seul le linge de lit est fourni par la clinique.

► Objets de valeur

Éviter d'apporter des objets de valeur, de l'argent liquide et des bijoux.
Si vous ne pouvez pas faire autrement, il est possible de consigner ces valeurs au coffre central de l'établissement.

PRÉPARATION À L'INTERVENTION

► Examens pré-opératoires

Pour préparer votre hospitalisation vous devez effectuer tous les examens qui vous ont été prescrits avant votre hospitalisation.
Pensez à apporter les résultats de ces examens pour votre admission.

► Règles d'hygiène

Afin de prévenir les infections post-opératoires, vous devez respecter certaines règles générales d'hygiène : douche, shampooing et brossage des dents la veille de votre entrée et le jour de votre intervention.

COMMENT ET QUAND PRENDRE LES 2 DOUCHES PRÉ OPÉRATOIRES :



Prenez votre douche la veille de l'intervention et le plus près possible de l'intervention.

- 1** Mouiller soigneusement votre corps.
- 2** Laver l'ensemble du corps et des cheveux avec un gel douche neutre (flacon neuf) et votre shampooing habituel. Ne pas utiliser de gant de toilette.
- 3** Commencer par le haut du corps et terminer par le bas, en insistant sur : les oreilles (y compris derrière), les aisselles, le nombril, les régions des organes génitaux, le pli fessier, les pieds (entre les orteils).
- 4** Rincer abondamment la tête et le corps.
- 5** Se sécher avec une serviette propre et mettre des vêtements propres.
- 6** Ne pas appliquer le lait corporel.

Les consignes de dépilation, si nécessaire, vous auront été données par écrit par votre médecin.

Pour éviter les risques d'irritation oculaire et pour faciliter la surveillance anesthésique, veuillez retirer la veille de l'intervention :

- Maquillage
- Vernis à ongles, faux ongles
- Bijoux, piercings

Il est conseillé de cesser de fumer dans les 21 jours qui précèdent l'intervention. Il est strictement interdit de fumer le jour de l'intervention.



RÈGLES DE JEÛNE PRÉ-OPÉRATOIRE :

Sauf consignes contraires de votre médecin, vous avez le droit de :

Manger :

- Jusqu'à 6 h avant l'heure d'admission



Boire des liquides clairs (eau, jus de fruit sans pulpe, thé ou café sans lait) :

- Jusqu'à 2 h avant l'heure d'admission



Mâcher un chewing-gum ou sucer un bonbon :

- Juste avant l'heure d'admission



APPEL 48 H AVANT VOTRE HOSPITALISATION

Dans les 48 heures avant votre hospitalisation, vous êtes susceptible d'être contacté par téléphone pour vous rappeler la date de votre admission et l'heure à laquelle vous devez vous présenter à l'accueil de la clinique.



VOTRE HOSPITALISATION

FORMALITÉS ADMINISTRATIVES LE JOUR DE VOTRE HOSPITALISATION

- Pour votre admission, présentez-vous à l'heure de votre convocation :
 - Au bureau des entrées à l'accueil de la clinique pour toutes les hospitalisations (sauf ambulatoire)
 - Directement à l'accueil du service ambulatoire (si hospitalisation en ambulatoire).



DOCUMENTS À FOURNIR SELON VOTRE SITUATION

Dans tous les cas :

- Justificatif d'identité (carte d'identité, passeport, carte de séjour)
- Carte vitale et attestation
- Carte de mutuelle ou assurance complémentaire santé
- Formulaire de demande de chambre particulière

et selon votre situation :

- Attestation CMU
- Attestation AME
- Déclaration d'accident du travail ou de maladie professionnelle
- Votre carnet de soins si vous bénéficiez de l'article L.115 des pensions militaires
- Carnet de santé ou décision d'admission de l'aide médicale de votre bureau d'aide sociale

vous n'êtes pas assuré(e) social(e) :

- Vous êtes redevable de la totalité des frais

Cas particuliers :

- Pour les ressortissants de l'Union Européenne, une attestation de prise en charge (carte européenne de santé)
- Pour les non ressortissants de l'UE ne travaillant pas en France, une demande de prise en charge par un organisme du pays dont vous dépendez

L'ACCUEIL DANS LES SERVICES DE SOINS

Le personnel veillera à votre installation dans la chambre et à votre bonne compréhension du fonctionnement de l'établissement. Un(e) infirmier(e) vous prendra en charge.

► Dispositifs médicaux

Les appareils auditifs, dentaires et lunettes doivent être signalés lors de votre admission au personnel de soin. Une boîte à votre nom vous sera remise pour les garder. Attention à ne pas les mettre dans un mouchoir, ils risqueraient d'être jetés.

Si vous êtes opéré, veillez à retirer et à laisser dans la boîte prévue à cet effet dans votre chambre :

- Vos lentilles de contact et/ou lunettes
- Vos prothèses dentaires et auditives

► Traitements en cours

Vous devez apporter vos médicaments personnels et ordonnances. Il vous sera demandé de les confier le temps de l'hospitalisation au personnel soignant du service. Ils vous seront restitués lors de votre sortie.

► Identitovigilance

Tout au long de votre séjour, les professionnels vous demanderont de décliner votre identité. Les informations contenues dans votre carte d'identité ou passeport seront reprises pour vous identifier. Elles seront notées sur votre bracelet et vos étiquettes. Veillez à vérifier qu'elles soient correctes et alertez le personnel en cas d'erreur.

► Personnel

Qui sont vos interlocuteurs ? Tout personnel est identifiable par un badge ou un écusson précisant son nom et sa fonction. L'ensemble du personnel est à votre disposition pour répondre à vos demandes.

VOTRE SÉJOUR

► La chambre

L'établissement dispose de chambres doubles et de chambres particulières, nous ferons notre possible pour vous installer dans une chambre correspondant à votre demande.

► Repas

Les repas et collations sont adaptés aux différents régimes et confessions et respectent les besoins nutritionnels. Si vous suivez un régime, mais également si vous avez des aversions alimentaires, signalez-le aux professionnels du service, dès votre admission.

► Prestations hôtelières

Pour améliorer votre confort, nous proposons une prestation TV, internet, téléphone et wifi. Certaines de nos chambres disposent de téléviseurs ou de tablettes connectées. Pour prendre un abonnement, vous devez utiliser la borne multimédia située à l'accueil.

BESOINS SPÉCIFIQUES PENDANT VOTRE SÉJOUR ?

► Suivi nutritionnel

La diététicienne veille à l'équilibre des menus et si votre état le nécessite, établit avec vous et en collaboration avec l'équipe médicale un programme alimentaire adapté.

► Psychologue, assistante sociale

Tout au long de votre séjour, ces professionnels sont à votre disposition. Renseignez-vous auprès du personnel soignant.

► Interprète

L'établissement dispose d'une liste de supports informatifs en langue étrangère. En cas de besoin, un interprète peut être sollicité.

► Éducation thérapeutique du patient atteint de maladie chronique

Les objectifs de ces démarches sont d'aider les patients et leur entourage à mieux comprendre la maladie et les traitements, afin d'essayer d'améliorer leur qualité de vie. Parlez-en à votre médecin.

LES PARTICULARITÉS DU PARCOURS AMBULATOIRE

Les conditions nécessaires à l'hospitalisation en ambulatoire

- Disponibilité d'un accompagnant à la sortie et la nuit suivante pour certains actes (pour les enfants prévoir une tierce personne pour une surveillance à l'arrière du véhicule)
- Accès à un téléphone pour le patient
- Acte compatible à l'ambulatoire

L'unité ambulatoire

Horaires d'ouverture : 6h45 à 19h30 du lundi au vendredi

- Arrivée indispensable à l'heure de la convocation
- Durée minimale de séjour de 4h
- Il est possible que l'heure prévue de réalisation de l'acte ne soit pas parfaitement respectée en raison des temps opératoires parfois plus longs que prévu.
- Sortie sous condition : en fonction de votre état de santé. Le médecin et/ou l'anesthésiste peuvent décider de vous garder en hospitalisation complète.



Scannez le QR code pour visionner le parcours patient adulte ou enfant en ambulatoire.

PARCOURS PRISE EN CHARGE AMBULATOIRE

- 1 CONSULTATION CHIRURGIE
- 2 CONSULTATION ANESTHÉSISTE
- 3 VEILLE OU AVANT VEILLE DE L'INTERVENTION
 - Appel pour l'heure d'entrée
 - Respecter consignes hygiène et jeûne
- 4 JOUR DE L'INTERVENTION
 - Venir à l'heure
 - Respecter consignes hygiène et jeûne
- 5 ACCUEIL PRÉPARATION POUR BLOC
- 6 BLOC
- 7 SALLE DE RÉVEIL
- 8 RETOUR DANS LE SERVICE
- 9 COLLATION
- 10 SORTIE
- 11 APPEL DU LENDEMAIN
- 12 CONSULTATION de contrôle avec le médecin

VOTRE SORTIE

Toute sortie de l'établissement est soumise à une autorisation médicale préalable. La date de sortie est fixée par votre praticien.

AVANT DE QUITTER LE SERVICE

Veillez à ne pas quitter la clinique avant que toutes les formalités soient remplies. Si besoin, il vous sera remis :

- Les examens d'imagerie médicale
- Les ordonnances ou autres prescriptions médicales
- Le courrier de liaison pour votre médecin traitant
- Vos examens médicaux pré-opératoires
- Un arrêt de travail
- Un bon de transport selon vos besoins et sur prescription (la prescription de transport sanitaire est réglementée par la sécurité sociale)
- Le rendez-vous de suivi

Pour les patients mineurs : la sortie devra se faire en présence du ou des parents ayant l'autorité parentale ou du tuteur légal.

FORMALITÉS ADMINISTRATIVES

Un bulletin de sortie vous est remis par le service. Présentez-vous avec au bureau des sorties.

- ▶ Le règlement de votre séjour peut s'effectuer par chèque et carte bancaire de façon préférentielle.
- ▶ Le paiement en espèce est possible, vous devrez préparer l'appoint.
- ▶ L'établissement s'engage à vous remettre ou vous envoyer une facture acquittée relative aux soins.

Que devez-vous régler ?

Reportez-vous à la fiche annexe : Tarifs applicables sur la facturation.

SORTIE CONTRE AVIS MÉDICAL

Si vous sortez sur votre demande et contre avis médical, vous devez attendre les explications sur les risques encourus données par le médecin et signer le formulaire de sortie contre avis médical. À défaut, votre sortie sera considérée comme une fugue et les autorités judiciaires seront alertées.

EN CAS DE PROBLÈME APRÈS VOTRE SORTIE

Les signes d'alerte :

- Fièvre supérieure à 38°C
- Frissons
- Malaise, vertiges
- Saignements anormaux
- Douleur anormale (ne diminuant pas après la prise de médicaments contre la douleur)
- Nausées, vomissements

Contactez le secrétariat de votre praticien, du lundi au vendredi ou présentez-vous au service des urgences ouvert tous les jours 24h/24.

▶ **Téléphone des urgences : 04 67 75 99 61**

VOTRE AVIS NOUS INTÉRESSE

Merci de remplir votre questionnaire de satisfaction et de le déposer dans l'urne située dans le hall d'entrée.

VIE PRATIQUE

VISITES

Les visites sont autorisées et limitées à 2 accompagnants par chambre.

Les horaires de visite sont précisés dans le panneau d'information de chaque service.

Il est recommandé de limiter les visites pendant les deux premiers jours qui suivent une intervention, et d'éviter les visites des enfants de moins de 15 ans, afin de ne pas les exposer au risque infectieux.

Les visites des patients hospitalisés dans certains services ou en fonction de l'état de santé des patients sont limitées et/ou soumises à l'accord préalable de l'équipe soignante.

Pour rencontrer le médecin référent, veuillez vous adresser à l'équipe en charge du patient.

ACCOMPAGNANTS

Si vous êtes en chambre particulière, un accompagnant peut passer une ou plusieurs nuits à vos côtés. Un lit pliant peut être mis à votre disposition moyennant une participation. La demande doit en être faite à l'accueil avant 18h00.

Des repas chauds pour accompagnants peuvent être servis dans la chambre. Les commandes se font à l'accueil avant 10h30 pour le repas de midi et avant 16h30 pour le repas du soir et du petit déjeuner. Les tickets repas sont à retirer à l'accueil.

Pour les enfants hospitalisés, nous mettrons tout en œuvre pour que vous puissiez rester auprès de votre enfant.

ASSOCIATIONS

L'établissement dispose de partenariats avec différentes associations. N'hésitez pas à demander la liste auprès du personnel soignant.

BIBLIOTHÈQUE

Un service de bibliothèque vous propose des livres et des revues à titre gracieux les mardi après-midi, sauf période scolaire.

CAFÉTÉRIA - PRESSE

Une cafétéria, au rez-de-chaussée de l'établissement, ainsi que des distributeurs automatiques sont à votre disposition pour une restauration rapide.

Vous trouverez également à l'accueil et à la cafétéria, la presse quotidienne régionale, des magazines.

COURRIER

Les envois sont à déposer dans la boîte aux lettres située à l'accueil. Le courrier est relevé à 15h30.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pour participer à notre démarche éco-citoyenne, un point de collecte pour les piles est à disposition à l'accueil principal. Vous pouvez aussi ramener vos clichés radiologiques au service d'imagerie pour recyclage.

ENSEIGNEMENT

L'enseignement des futurs médecins et personnels soignants est une des missions de notre établissement. Ils sont formés aux règles de la confidentialité et aux devoirs du secret médical. Ils savent respecter les exigences d'intimité des patients.

Vous pouvez exprimer votre refus de leur participation aux visites et aux examens qui vous concernent. Ce refus sera pris en considération.

INFORMATIQUE

Le suivi médical rigoureux des patients par le regroupement de toutes les informations sur leur état de santé nécessite la constitution d'un dossier médical au sein d'un système informatique performant. Ce dossier individuel respecte strictement le secret médical et les dispositions de la loi Informatique et Libertés.

MULTIMÉDIA (TÉLÉVISION, WIFI ET TÉLÉPHONIE)

En fonction de votre service d'hébergement, une télévision ou un terminal multimédia est installé. La facturation de la télévision quel que soit le support se fera à la borne numérique qui se trouve au rez-de-chaussée à côté de l'accueil. Vous pouvez activer la TV et les options multimédias à toute heure, de façon autonome, avec votre carte bancaire.

Reportez-vous à la fiche annexe : Tarifs applicables sur la facturation.

PARKING

Les entrées sur le site de la clinique et le stationnement sont réglementés et payant.

PROTHÈSES AUDITIVES ET DENTAIRES

Lors de votre admission, un(e) infirmier(e) procédera à un questionnaire d'entrée. N'oubliez pas de préciser si vous êtes porteur de prothèses auditives ou dentaires. Un boîtier à votre nom vous sera remis. Vous devez ranger vos prothèses dans ce boîtier.



REPAS

Tous les menus sont établis par une diététicienne diplômée.

► Heures des repas :

- Petit-déjeuner : entre 7h30 et 8h00
- Déjeuner : entre 12h00 et 13h00
- Dîner de 18h30 à 20h00

Les repas des accompagnants sont servis aux mêmes heures que les vôtres. Si vous le souhaitez ou si votre état de santé le nécessite, vous pouvez obtenir un régime alimentaire particulier. La diététicienne sera à votre disposition pour répondre à vos attentes.



VALEURS, BIJOUX, ESPÈCES

En vertu des dispositions de l'article L.1113-4 du Code de la Santé Publique, les objets conservés par les patients dans leur chambre demeurent sous leur garde. Un coffre est disponible à l'accueil, vous pouvez y déposer vos biens lors de l'admission. La clinique n'est responsable que des objets déposés dans son coffre.

Ne gardez dans votre chambre ni bijoux, ni argent, ni objets de valeur.



VIDÉOSURVEILLANCE

L'établissement est doté d'un système de vidéo-surveillance.

Reportez-vous à la fiche annexe : Protection des données personnelles.



SÉCURITÉ INCENDIE

Vous trouverez, situés à chaque étage de l'établissement les plans d'évacuation et les consignes en cas d'incendie : interdiction absolue d'utiliser l'ascenseur pour l'évacuation des locaux, emprunter les issues indiquées sur le plan d'évacuation. Suivre les consignes données par le personnel de l'établissement.



TÉLÉPHONE

► Comment se faire appeler ?

Un numéro de téléphone personnel vous sera délivré lors de votre admission, il vous permet de recevoir directement tout appel venant de l'extérieur. Donnez ce numéro à vos proches qui pourront vous joindre directement, sans passer par le standard.

► Comment appeler l'extérieur ?

Vous pouvez appeler l'extérieur de votre chambre en composant le zéro suivi du numéro de votre correspondant. Ce service est payant.

L'accueil, que vous obtenez en composant le 5, fonctionne tous les jours de 7h00 à 21h00 et se tient à votre disposition pour plus de renseignements, sur la tarification de vos appels.

► Téléphone portable :

Nous vous remercions de bien vouloir utiliser votre téléphone portable de façon à respecter nos professionnels et les patients. Le mode silencieux doit être activé.

Il est interdit de prendre des photos dans l'enceinte de l'établissement.

Il convient de ne pas utiliser votre téléphone lors de vos soins ou échanges avec nos professionnels.



NOS ENGAGEMENTS POUR LA QUALITÉ ET LA SÉCURITÉ DES SOINS

PRÉVENTION DES ERREURS MÉDICAMENTEUSES

Pendant l'hospitalisation le médecin adapte votre traitement à votre état de santé.

Les médicaments que vous remettez à votre arrivée à l'infirmier(e) seront stockés dans un espace dédié et vous seront restitués au moment de votre départ.

La pharmacie de la clinique fournit tous vos médicaments.

Exceptionnellement, si la pharmacie ne dispose pas des traitements que vous prenez habituellement, vos médicaments personnels pourront être utilisés le temps qu'elle les commande.

LUTTE CONTRE LA DOULEUR

La douleur n'est pas une fatalité : la prévenir, l'évaluer, la soulager font partie de nos priorités.

La douleur se prévient : plus elle s'installe plus il devient difficile de la soulager. Parlez-en à l'équipe soignante.

La douleur s'évalue : le personnel évaluera votre douleur à l'aide de réglettes ou par évaluation verbale.

La douleur se traite : les traitements sont proposés en fonction de la nature et de l'intensité de la douleur.

Hypnose : elle peut être proposée en association avec d'autres traitements.

*Reportez-vous à la fiche annexe :
Nos engagements pour la qualité et la sécurité des soins*

LA CULTURE DE LA BIENTRAITANCE

La promotion de la bientraitance est l'une des valeurs capitales du soin au sein de l'établissement.

Dans le cadre de votre prise en charge nous nous engageons à :

- Prodiguer des soins de qualité dans le respect de la dignité de la personne
- Respecter la pudeur et l'intimité des patients
- Respecter les règles de confidentialité
- Prendre en compte l'autonomie des patients
- Être à l'écoute et faire preuve d'empathie
- Améliorer la communication avec les patients par une qualité d'échange et de compréhension
- Adopter un langage approprié par l'absence de tutoiement ou l'emploi de familiarités
- Améliorer la prise en charge de la douleur

PRÉVENTION DES INFECTIONS ASSOCIÉES AUX SOINS

La clinique applique les recommandations nationales concernant les protocoles de bonnes pratiques d'hygiène, la politique de bon usage des antibiotiques et les programmes de prévention.

L'équipe opérationnelle d'hygiène organise des formations en interne.

Une information vous sera transmise ainsi qu'à votre entourage sur les précautions d'hygiène à mettre en place pour éviter les risques de transmission d'agents pathogènes.

SURVEILLANCE CONTINUE DE LA QUALITÉ ET GESTION DES RISQUES

Cette surveillance fait partie de la politique de notre établissement dont l'objectif est d'assurer la sécurité du patient tout au long de sa prise en charge.

Conformément à l'ordonnance du 24 avril 1996 et à la loi du 13 août 2004, la clinique Beau Soleil est entrée dans une procédure de certification imposée à tous les établissements de santé et sous le contrôle de la Haute Autorité de Santé. La clinique Beau Soleil est certifiée depuis 2013 (rapports consultables sur le site de la HAS www.has-santé.fr). Notre stérilisation centrale est dans une démarche volontaire de certification ISO 9001, elle est certifiée depuis 2007.

Les indicateurs nationaux de suivi sont consultables sur le site www.scopesante.fr et sont en annexe de ce livret.

Reportez-vous à la fiche annexe : Suivi des indicateurs de qualité et de sécurité des soins.

MISE EN PLACE DE PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES D'HYGIÈNE

Pour les visiteurs des patients dont la chambre est signalée par le logo suivant :



L'équipe soignante vous informera sur le respect des consignes affichées à l'entrée de la chambre.

VOS ENGAGEMENTS POUR LA QUALITÉ ET LA SÉCURITÉ DES SOINS

Je suis hospitalisé(e), je suis co-acteur(trice) de ma sécurité.

PRÉVENTION DES INFECTIONS LIÉES AUX SOINS

- ▶ **Je soigne mon hygiène corporelle pendant mon hospitalisation :**
 - Douche quotidienne dès que mon état le permet
 - Lavage des mains régulier et friction des mains fréquente avec la solution à disposition
- ▶ **Je signale dès mon arrivée si :**
 - J'ai été hospitalisé(e) récemment ou si j'ai pris des antibiotiques dans les 6 derniers mois
 - J'ai voyagé à l'étranger
 - Je suis porteur(se) d'une bactérie multi-résistante
- ▶ **Dans ma chambre, je ne garde :**
 - Ni aliments
 - Ni fleurs
 - Ni plantes
- ▶ **J'évite de recevoir des visites :**
 - D'enfants en bas âge
 - De personnes malades

PRÉVENTION DES ERREURS MÉDICAMENTEUSES

- ▶ J'apporte les dernières ordonnances de mes médicaments habituels.
- ▶ Je signale les médicaments que je prends sans ordonnance (phytothérapie, compléments alimentaires...).
- ▶ J'apporte (ou je fais apporter par un proche) les médicaments habituels.
- ▶ Je confie à l'infirmier(e) tous mes traitements dès mon arrivée.
- ▶ Je ne prends aucun médicament sans en informer le personnel soignant (risque d'interaction ou de surdosage).
- ▶ Je demande le nom du médicament avant chaque administration orale ou injectable.
- ▶ Je signale si je n'ai pas pris un médicament administré (difficulté à avaler, mauvais goût...).

PRÉVENTION DES ERREURS D'IDENTITÉ

- ▶ Je présente mon justificatif d'identité qui mentionne également mon nom de naissance à l'admission.
- ▶ Je porte mon bracelet d'identification tout au long du séjour.
- ▶ Je décline mon identité à chaque fois qu'elle m'est demandée.

RESPECT DES CONSIGNES AVANT UN ACTE INVASIF

- ▶ Je respecte les consignes alimentaires préopératoires (régime, jeûne...).
- ▶ Je respecte les consignes vis-à-vis des anticoagulants et/ou antiagrégants s'ils font partie de mon traitement habituel.
- ▶ Je respecte les consignes d'hygiène préopératoire (douches, dépilation...).

JE PARTICIPE À L'AMÉLIORATION CONTINUE

- ▶ Je réponds au questionnaire de satisfaction et aux éventuelles enquêtes.
- ▶ Je partage ma satisfaction ou mes remarques via la fiche de réclamation, suggestion ou éloge que je peux me procurer auprès du personnel.
- ▶ Je signale les anomalies que je remarque au responsable du service.
- ▶ Je contacte ou m'investis dans une association de représentants d'usagers. Ces associations participent activement aux travaux de réflexion et d'amélioration de la qualité de la prise en charge et de la sécurité des soins de l'établissement. Leurs coordonnées sont affichées dans le hall d'accueil et dans chaque service.

INFORMEZ VOUS

Pour les visiteurs des patients dont la chambre est signalée par le logo suivant :

L'équipe soignante vous informera sur le respect des consignes affichées à l'entrée de la chambre.



DROITS ET OBLIGATIONS

DROITS ET DEVOIRS DU PATIENT

Vos droits sont énoncés dans la Charte de la personne hospitalisée contenues dans ce livret.

Vous pouvez également demander une version traduite de la charte en d'autres langues ou en braille auprès de l'accueil. La Charte est disponible sur le site internet www.sante.gouv.fr.

Vous avez également des devoirs et obligations liés aux règles de vie en commun, nous vous remercions par avance de les respecter. Vos devoirs sont liés aux obligations qu'imposent des règles de vie commune, d'hygiène et de sécurité.

Les jardins, locaux, et matériels de l'établissement sont à votre disposition. Aidez-nous à les garder propres et accueillants et à éviter toute détérioration et tout gaspillage.

IL EST INTERDIT



- ▶ De quitter l'enceinte de la clinique Beau Soleil pour des raisons personnelles ou de commodités sans prévenir votre médecin référent
- ▶ De fumer (décret 92-478 du 29 mai 1992). Qu'il s'agisse de tabac ou de cigarette électronique, la règle reste la même.
- ▶ Il est interdit de fumer dans l'enceinte de l'établissement
- ▶ De faire entrer et de consommer des boissons alcoolisées et produits illicites
- ▶ D'utiliser votre téléphone lors de vos soins ou échanges avec nos professionnels. Il est recommandé de faire un usage respectueux de vos téléphones portables. Le mode silencieux doit être activé
- ▶ D'introduire des animaux dans l'enceinte de l'établissement
- ▶ D'accéder aux locaux et passages réservés au personnel
- ▶ De photographier ou filmer par le biais de visiocommunication notamment toute personne sans son consentement préalable

RESPECT DES DROITS DES PATIENTS

INFORMATIONS

Les informations concernant vos soins, votre prise en charge et votre hospitalisation vous seront délivrées, de façon écrite ou orale, par le médecin et le personnel paramédical, lors des visites des médecins et des infirmier(e)s. N'hésitez pas à leur demander toutes les précisions que vous jugerez utiles sur votre cas.

Les professionnels de santé s'engagent à tout mettre en œuvre pour que vous puissiez bénéficier d'une information claire et complète sur votre état de santé et sur les traitements proposés. L'information concernant votre état de santé concerne les différentes investigations proposées, les traitements ou actions de prévention, leur utilité, leur urgence et leurs conséquences, les risques fréquents ou graves normalement prévisibles, les autres solutions possibles et les conséquences prévisibles en cas de refus, les risques nouveaux identifiés postérieurement à l'exécution des actes (Loi du 4 mars 2002, article L.1111-2 alinéa 1).

CONSENTEMENT ÉCLAIRÉ

Ce document vous est remis lors de votre consultation pré-opératoire ou avant les examens ou actes (transfusion, imagerie médicale, gestes invasifs, anesthésie, etc). Il doit être dûment rempli et remis au plus tard à l'infirmier(e) le jour de votre entrée.

INTIMITÉ

Afin de préserver votre intimité, les règles suivantes ont été adoptées :

- ▶ Notre personnel respecte des consignes précises.
- ▶ Notre établissement met à votre disposition un grand nombre de chambres individuelles. Toutes nos chambres sont pourvues d'un cabinet de toilette séparé. En cas d'hospitalisation dans une chambre à deux lits, un rideau séparatif assure l'intimité du patient pendant les soins.
- ▶ Les bureaux des cadres de santé et des médecins sont à votre disposition pour des entretiens individuels.

DOSSIER MÉDICAL (cf. articles L.1111-7 et R.1111-2 à R.1111-9 du code de la santé publique)

Un dossier médical est constitué au sein de l'établissement. Il comporte toutes les informations de santé vous concernant. Il vous est possible d'accéder à ces informations, en faisant la demande écrite auprès de la direction. Elles peuvent vous être communiquées soit directement, soit par l'intermédiaire d'un médecin que vous choisissez librement. Vous pouvez également consulter sur place votre dossier, avec ou sans accompagnement d'un médecin, selon votre choix. Les informations ainsi sollicitées ne peuvent être mises à votre disposition avant un délai minimum de quarante-huit heures après votre demande, mais elles doivent vous être communiquées au plus tard dans les huit jours. Si toutefois les informations datent de plus de cinq ans, ce délai est porté à deux mois. Si vous choisissez de consulter le dossier sur place, cette consultation est gratuite. Si vous souhaitez obtenir copie de tout ou partie des éléments de votre dossier, les frais, limités au coût de reproduction (et d'envoi, si vous souhaitez un envoi à domicile) sont à votre charge. Votre dossier médical est conservé pendant vingt ans, à compter de la date de votre dernier séjour ou de votre dernière consultation externe. Ces données font l'objet d'un traitement automatisé et sont transmises au médecin responsable de l'information médicale. Elles sont protégées par le secret médical. Vous avez le droit de vous opposer pour des raisons légitimes au recueil et au traitement de données personnelles nominatives vous concernant dans les conditions fixées à l'article 38 de la loi du 6 janvier 1978.

RECHERCHE CLINIQUE

La recherche biomédicale représente un axe essentiel dans la prise en charge thérapeutique des patients. Les différents établissements de santé (dont le nôtre) participent de manière active aux différentes études permettant de faire progresser la médecine. Pour cette raison, au cours de votre séjour, votre consentement pourra vous être demandé afin de participer à des protocoles de recherche. Les prélèvements qui seront réalisés ont pour objectif d'améliorer la prise en charge des patients (diagnostic, thérapeutique, dépistage). Ces prélèvements pourront porter sur du sang, des cellules, des liquides ou des tissus.

Si vous avez accepté de participer à un protocole de recherche, vous pourrez, sans conséquence sur votre prise en charge, vous opposer à l'utilisation de ces prélèvements en exprimant votre position par écrit.

CULTES

Les patients sont accueillis dans le respect de leurs convictions religieuses. Les représentants des différents cultes peuvent vous rendre visite sur votre demande. L'équipe d'encadrement tient à votre disposition les coordonnées des représentants du culte.

VOUS ÊTES TÉMOIN OU VICTIME D'UN CAS DE MALTRAITANCE

Vous pouvez en parler à votre médecin qui pourra vous accompagner et réaliser un signalement. Vous êtes témoin d'un cas de maltraitance active ou passive, contactez le 3977 ou l'ARS Occitanie.

LE DOMMAGE ASSOCIÉ AUX SOINS

Le dommage associé aux soins subi par le patient est un événement inattendu qui peut être dû à des complications liées à sa maladie, un aléa thérapeutique, une erreur. La survenue d'un événement indésirable grave associé aux soins est rarement liée au manque de connaissance des professionnels. Un tel événement résulte systématiquement de la combinaison de causes diverses.

DROIT DES MALADES EN FIN DE VIE

La loi Claeys du 2 Février 2016 énonce les principes suivants :

"Sauvegarder la dignité du patient, proscrire l'acharnement thérapeutique en phase terminale d'une maladie grave et incurable, respecter la volonté du patient à interrompre son traitement après l'avoir clairement informé des conséquences de son choix, soulager la souffrance par un traitement."

La clinique Beau Soleil s'engage dans la prise en charge des patients en fin de vie. Sur votre demande, ou celle de votre famille, l'équipe de coordination en soins palliatifs sera présente pour répondre à vos questions ou simplement être à votre écoute.

DON D'ORGANES

L'activité de prélèvement en vue de greffe est une activité médicale à part entière encadrée par la Loi de Bioéthique de 2004 et déclarée "priorité nationale" par le parlement. Aujourd'hui, comprendre et prendre position en connaissance de cause sur le don d'organes et la greffe, c'est d'abord : une question d'information. Il n'existe pas en France de registre du "oui", autorisant le prélèvement de ses organes ou tissus après la mort. D'après une loi de 1976, c'est en effet le principe du consentement présumé qui prévaut, au nom de la solidarité nationale. Un principe qui s'applique toujours aujourd'hui dans le code de la Santé publique. Chacun de nous est donc un donneur d'organes présumé, sauf s'il exprime son refus de son vivant. Comment ? En s'inscrivant sur le registre national des refus. Il s'agit d'un formulaire à remplir et à retourner par courrier à l'Agence de la biomédecine.

PERSONNE DE CONFIANCE

1) Quel est le rôle de la personne de confiance ?

Vous accompagner :

- **Vous soutenir :** Elle vous soutient et vous accompagne dans votre parcours médical : consultations, entretiens médicaux, etc.
- **Vous aide à vous informer :** Elle recueille les informations médicales utiles à votre décision.
- **Vous aide réfléchir :** Elle dialogue et réfléchit avec vous aux décisions médicales à prendre.

Transmettre vos volontés :

- **Connaître et conserver :** Elle connaît le contenu de vos directives anticipées si vous en avez. A votre demande elle peut les conserver.
- **Informer :** Elle doit savoir où sont vos directives anticipées l'éventualité où vous ne pourriez plus exprimer vos volontés.
- **Transmettre :** Si besoin, elle transmet vos directives anticipées au médecin ou bien lui indique où elles sont conservées.

Vous représenter :

- Elle est consultée en priorité par l'équipe médicale pour questionnement vous concernant.
- Elle peut faire le lien avec votre famille ou vos proches.
- Si vous ne pouvez plus vous exprimer, elle vous représente auprès du personnel médical selon vos propres volontés.
- En cas de procédure collégiale, qu'elle peut initier, elle est consultée

- pour éclairer l'équipe soignante et sera informée de la décision.

2) Comment choisir ma personne de confiance ?

Qui peut devenir ma personne de confiance ?

- Médecin traitant
- Famille
- Proche

Comment désigner ma personne de confiance ?

- Renseignez le formulaire qui vous a été remis avec ce livret afin de désigner votre personne de confiance.
- Informez votre personne de confiance de ce choix et faites-lui signer le formulaire avant votre hospitalisation.
- Vous pouvez annuler votre choix ou changer de personne de confiance à tout moment. Pensez à désigner votre nouvelle personne de confiance par écrit.
- La personne de confiance et la personne à prévenir n'ont pas le même rôle. Mais il est tout à fait possible que la personne à prévenir soit également la personne de confiance.

PERSONNE À PRÉVENIR

Cette personne, dont vous aurez communiqué les coordonnées lors de votre admission, est la personne informée de votre présence dans la clinique et qui sera contactée en cas de besoin. Son rôle n'est pas d'être consultée dans l'élaboration de votre projet thérapeutique.

DIRECTIVES ANTICIPÉES

Toute personne majeure peut rédiger des directives anticipées dans le cas où elle serait dans l'incapacité d'exprimer sa volonté en fin de vie.

C'est une déclaration écrite qui indique vos volontés pour votre fin de vie, si un jour vous étiez en situation où vous ne pouvez plus vous exprimer. Elles permettront au médecin de connaître vos souhaits en matière de traitements médicaux. Leur rédaction n'est pas obligatoire, c'est un acte libre.

1) Comment ça marche ?

Quand peut-on les écrire ?

Quand vous voulez, que vous soyez malade ou non. Elles peuvent être modifiées ou annulées à tout moment et n'ont pas de limite de temps.

Comment les rédiger ?

Vous pouvez les rédiger sur le modèle indicatif disponible sur www.parlons-fin-de-vie.fr ou sur papier libre daté et signé.

Quoi écrire ?

Notamment vos souhaits pour la poursuite, l'arrêt, le refus de traitements médicaux pour votre fin de vie.

2) Avec qui parler de vos directives anticipées ?

Pour demander des conseils :

- Professionnel de santé
- Personne de confiance, proche ou famille
- Association de patients ou d'accompagnement
- Toute autre personne avec qui vous souhaitez en parler et qui peut vous aider à réfléchir

Pour indiquer leur existence et leur lieu de conservation :

- Médecin
- Personne de confiance
- Proches, famille

3) Et après où les conserver ?

- Dans votre dossier médical partagé en les confiant à l'Assurance Maladie
- Dans votre dossier médical en les confiant à votre médecin
- Chez votre personne de confiance / votre famille / un proche
- Avec vous, en donnant des copies

ÉLOGES, OBSERVATIONS OU PROPOSITIONS, VOS PLAINTES, VOS RÉCLAMATIONS

VOUS N'ÊTES PAS SATISFAIT DE VOTRE PRISE EN CHARGE

Nous vous invitons à vous adresser directement à votre praticien ou au responsable du service dans lequel vous êtes pris en charge. Si cette première démarche ne vous apporte pas satisfaction, ou en cas d'impossibilité, nous vous invitons à adresser directement un courrier au représentant de l'établissement. Nous tenons à vous informer que seuls les courriers dans lesquels le nom et le prénom du patient concerné sont notés seront traités.

Votre demande sera instruite selon les modalités prescrites par le Code de la Santé publique. Une réponse vous sera apportée afin de vous proposer de vous mettre en relation avec le médiateur.

Tout au long de cette démarche, vous pourrez vous faire assister par un représentant des usagers siégeant à la Commission des Usagers de la clinique Beau Soleil.

Reportez-vous à la fiche annexe : Composition Commission des Usagers

Vous pouvez également : écrire directement à la CDU ou prendre directement contact avec les médiateurs par mail

CONTACT CDU



**CLINIQUE BEAU SOLEIL
COMMISSION DES USAGERS**

119, avenue de Lodève
34070 Montpellier

relations.usagers@languedoc-mutualite.fr

VOUS ÊTES SATISFAIT DE VOTRE PRISE EN CHARGE

N'hésitez pas à nous faire parvenir les témoignages de votre satisfaction, les équipes y seront très sensibles.

CDU COMMISSION DES USAGERS

La CDU a pour mission de veiller au respect des droits des usagers et de contribuer à l'amélioration de la qualité de la prise en charge des personnes malades et de leurs proches. Elle facilite vos démarches et veille à ce que vous puissiez, le cas échéant, exprimer vos doléances auprès des responsables de l'établissement. Elle établit un lien entre le soignant et le soigné, le patient et l'administration. Elle est chargée de faire des propositions à la direction de l'établissement en vue d'améliorer l'accueil et la prise en charge des patients et de leurs proches.

- **La composition nominative de la CDU est affichée à l'accueil, dans les unités de soins et en annexe de ce livret.**

LA MÉDIATION

POURQUOI ET COMMENT FAIRE APPEL AUX MÉDIATEURS ?

Tout patient ou représentant légal d'un patient ayant bénéficié d'une procédure de soins tant au cours de l'hospitalisation que lors d'une consultation externe peut demander à saisir un médiateur de plusieurs façons :

- Par courrier au directeur de l'établissement ou aux médiateurs
- Par réclamation directe auprès du personnel l'établissement (ceci s'applique en particulier au cours de l'hospitalisation)
- Par réclamation à son médecin référent

LE RÔLE DE LA MÉDIATION

La médiation est un travail d'écoute, de dialogue et d'explications. Si après cette étape de consultation des parties, un accord amiable n'a pas été trouvé, le médiateur donne son avis motivé dans les quinze jours qui suivent.

Le plaignant reste libre de saisir ultérieurement les instances compétentes (CCI, TGI...).

L'offre de soins et de services régionale

FILIÈRE SANITAIRE

CENTRES DE SANTÉ

► Centre de santé polyvalent Paul Valéry

271, allée Bon Accueil 34090 MONTPELLIER
Centre médical - Tél : 04 67 52 02 76
Centre dentaire - Tél : 04 67 63 60 12
Centre orthodontie - Tél : 04 67 63 60 11
Mail : mmpv@languedoc-mutualite.fr

► Centre de santé polyvalent Roch Santé

50, rue du Grand Saint-Jean 34000 MONTPELLIER
Centre médical - Tél : 04 67 22 85 07
Centre dentaire - Tél : 04 67 22 85 13
Mail : contact@languedoc-mutualite.fr

► Centre de santé polyvalent Euromédecine

128, rue du Caducée 34090 MONTPELLIER
Centre médical - Tél : 04 67 02 92 22
Centre dentaire - Tél : 04 67 02 92 30
Mail : euromedecine@languedoc-mutualite.fr

► Pôle santé de Gignac

280, avenue de Lodève 34150 GIGNAC
Tél : 04 67 88 41 81
Mail : contact@languedoc-mutualite.fr

CENTRES DENTAIRES

► Centre dentaire de Lunel

28, quai Voltaire 34400 LUNEL
Tél : 04 67 71 13 24
Mail : lunel@languedoc-mutualite.fr

► Centre dentaire de Ganges

Place Joseph Boudouresques 34190 GANGES
Tél : 04 67 81 68 98
Mail : ganges@languedoc-mutualite.fr

► Centre dentaire de Sète

6, quai d'Alger 34200 SÈTE
Tél : 04 67 78 33 51
Mail : sete@languedoc-mutualite.fr

► Centre dentaire de Perpignan - Torremila

Chemin de Torremila 66000 PERPIGNAN
Centre dentaire - Tél : 04 68 86 65 40
Centre orthodontie - Tél : 04 68 86 65 47
Mail : torremila@languedoc-mutualite.fr

► Centre dentaire de Perpignan - Maréchal Juin

16, avenue du Maréchal Juin 66000 PERPIGNAN
Tél : 04 68 68 58 00
Mail : marechaljuin@languedoc-mutualite.fr

► Centre dentaire de Perpignan - Mas Guérido

40, rue Hector Guimard 66000 PERPIGNAN
Centre dentaire - Tél : 04 11 96 01 20
Centre orthodontie - Tél : 04 11 96 01 26
Mail : masguerido@languedoc-mutualite.fr

► Centre dentaire d'Avignon

25, bis route de Montfavet 84000 AVIGNON
Tél : 04 86 19 51 51
Mail : csd.avignon@eovi.fr

► Centre dentaire Le Pontet

45, rue Jean Gassier 84130 LE PONTET
Tél : 04 86 19 40 70
Mail : csd.lepontet@eovi.fr

► Centre dentaire de Carpentras

1238 avenue JF Kennedy - ZAC des Croisières
84200 CARPENTRAS
Tél : 04 90 30 41 05
Mail : csd.carpentras@eovi.fr

► Centre dentaire de Cavillon

30, Cours Gambetta 84300 CAVILLON
Tél : 04 90 75 19 16
Mail : csd.cavillon@eovi.fr

► Centre dentaire d'Orange

36, rue Saint Clément 84100 ORANGE
Tél : 04 32 81 93 97
Mail : csd.orange@eovi.fr

► Centre dentaire Les Angles

980, avenue de la 2^{ème} Division Blindée 30133 LES ANGLES
Tél : 04 90 31 69 00
Mail : csd.lesangles@eovi.fr

FILIÈRE SANITAIRE

CLINIQUES

► Clinique Beau Soleil

149, rue de la Taillade 34070 MONTPELLIER
Tél : 04 67 75 99 99 - Fax : 04 67 75 97 65
Mail : contact@languedoc-mutualite.fr

► Clinique Mutualiste Catalane

60, rue Louis Mouillard 66000 PERPIGNAN
Tél : 04 68 63 73 73 - Fax : 04 68 52 32 77
Mail : direction.cmc@languedoc-mutualite.fr

FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE

► Cité des Aînés

EHPAD - Habitat Seniors
190, rue de la Taillade 34070 MONTPELLIER
Tél : 04 67 22 71 00
Mail : citedesaines@languedoc-mutualite.fr

► EHPAD Malbosc

345, avenue de Fès 34080 MONTPELLIER
Tél : 04 99 63 72 32
Mail : malbosc@languedoc-mutualite.fr

► EHPAD L'Écrin des Sages

426, route de Villeveyrac 34140 MÈZE
Tél : 04 67 51 64 30
Mail : ecrindessages@languedoc-mutualite.fr

► EHPAD Le Logis de Hauteroche

400, rue des Fangades 34160 BOISSERON
Tél : 04 67 12 69 00
Mail : logisdehauteroche@languedoc-mutualite.fr

► EHPAD Athéna

289, rue des Aubépines 34380 SAINT-MARTIN-DE-LONDRES
Tél : 04 67 14 81 00
Mail : ehpad.athena@languedoc-mutualite.fr

► SSIAD (Service de Soins Infirmiers à Domicile)

289, rue des Aubépines 34380 SAINT-MARTIN-DE-LONDRES
Tél : 06 10 61 39 41 ou 04 67 14 81 43

FILIÈRE BIENS ET SERVICES

► Centre optique & audition mutualiste

45, rue Jean Gossier 84130 LE PONTET
Optique : 04 32 40 08 05 - Audition : 04 30 40 90 25
Mail optique : co.lepontet@eovi.fr
Mail audition : ca.lepontet@eovi.fr



► Centre optique & audition mutualiste

1238, avenue JF Kennedy 84200 CARPENTRAS
Optique : 04 90 30 42 08 - Audition : 04 90 30 45 52
Mail optique : co.carpentras@eovi.fr
Mail audition : ca.carpentras@eovi.fr



► Centre optique & audition mutualiste

36, rue Saint Clément 84100 ORANGE
Optique : 04 32 81 91 80 - Audition : 04 32 81 92 58
Mail optique : co.orange@eovi.fr
Mail audition : ca.orange@eovi.fr



► Centre optique mutualiste

14, rue du jeu de ballon 34190 GANGES
Tél : 04 67 73 41 08
Mail : c.bonello@languedoc-mutualite.fr



► Pharmacie Beau Soleil

188, rue de la Taillade, 34070 MONTPELLIER
Tél : 04 67 66 88 66
Mail : pharmacie-mutualiste@languedoc-mutualite.fr

POUR EN SAVOIR PLUS : www.clinique-beausoleil.fr
www.aesio-sante.fr